

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 17 décembre 2022, à 10 h 00, au centre communautaire de l'île.

Sont présents monsieur le conseiller André-Pierre Contandriopoulos et mesdames les conseillères Joanie Harrison et Luce Provencher. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Est absent : M. Charles Méthé

Assiste également à la séance : M. Denis Cusson, directeur général et greffier-trésorier, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 10 h 00.

2. Vérification de la conformité de la convocation

Les membres du conseil ont été convoqués le 15 décembre 2022. L'avis a été notifié par courrier électronique.

3. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents. M. Charles Méthé a motivé son absence

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 22.12.17.05

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du Plan triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025

Résolution numéro 22.12.17.06

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 alinéa 1 du Code municipal, le Conseil doit durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le plan triennal d'immobilisation ;

ATTENDU qu'un avis public faisant état que le dépôt et l'adoption du Plan triennal d'immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025 sera fait lors d'une séance extraordinaire le 17 décembre 2022 a été publié le 29 novembre 2022 dans la forme prévue par règlement ;

ATTENDU que les membres du conseil ont obtenu copie du projet de Plan triennal d'immobilisation le 14 décembre 2022;

En conséquence, **il est proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison que le conseil adopte, le Plan triennal d'immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025 qui suit et les prévisions de financement prévues pour la réalisation de ces travaux :

	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Projet 1 : Infrastructures municipales – Amélioration et réparation du Quai-d'en-Haut	25 000 \$	0 \$	0 \$
Projet 2 : Infrastructures municipales - Aménagement du Quai-d'en-Haut	30 000 \$	0 \$	0 \$
Projet 3 : Infrastructures touristiques - École Michaud : réfection hangar à bateaux	15 000 \$	0 \$	0 \$
Projet 4 : Infrastructures municipales - Centre de récupération : professionnel et Construction d'un bâtiment pour entreposage	466 823 \$	0 \$	0 \$
Projet 5 : Infrastructures touristiques - Station du Phare : Rénovation Cabane du criard et Cabane à l'huile, aménagement toilette Pavillon Lindsay	211 500 \$	0 \$	0 \$
Projet 6 : Infrastructures municipales - Voirie : Remise en état des chemins municipaux	54 135 \$	6 351 \$	6 351 \$
Projet 7 : Infrastructures municipales – Centre communautaire : équipement visioconférence, accessibilité universelle, bibliothèque	33 000 \$	0 \$	0 \$
Projet 8 : Infrastructures municipales – Bureau municipal : peinture de la toiture	10 000\$	0 \$	0 \$
Projet 9 : Infrastructures municipales – Aménagement de 2 parcs pour enfants et adolescents	70 000 \$	10 000 \$	0 \$
Projet 10 : Infrastructures touristiques – Rafraichissement des panneaux de	5 400 \$		

signalisation touristique billetterie de L'Isle-Verte et Chemin de l'Île			
--------------------------------------------------------------------------	--	--	--

Financement prévu pour la réalisation des travaux

- Projet 1 : Financement par la réserve de la subvention du ministère des Pêches et Océans pour la réparation du quai lors de son acquisition ;
- Projet 2 : Financement par la réserve de la subvention du ministère des Pêches et Océans pour la réparation du quai lors de son acquisition pour un montant de 5 000 \$, par le Fonds des Infrastructures pour le développement économique, culturel, de loisir et de transport pour un montant de 5 000 \$ et par le programme TECQ pour un montant de 20 000 \$;
- Projet 3 : Financement par le programme TECQ ;
- Projet 4 : Financement des frais d'architecture au montant de 16 823 \$ par le Programme TECQ, la construction d'un bâtiment de 450 000 \$ par le programme PRACIM pour un montant de 351 000 \$, par le programme TECQ pour un montant de 76 500 \$ et par les Surplus accumulés non affectés pour un montant de 22 500 \$;
- Projet 5 : Financement de la restauration de la Cabane du criard au montant de 75 000 \$, de la Cabane à l'huile au montant de 50 000 \$ par le programme TECQ et l'installation d'une toilette au Pavillon Lindsay au coût de 86 500 \$ par une subvention du programme PRIMA au montant de 80 500 \$, le programme TECQ pour une somme de 5 000 et une contribution en biens et travaux municipaux pour 1 000 \$;
- Projet 6 : Financement pour la sécurité de la côte du Portage par le programme TECQ au montant de 47 784 \$ et diverses interventions pour les fossés et bordures du chemin par le programme PPA-CE au montant de 6 351 \$, en 2024 et 2025 le remplacement de ponceaux au montant annuel de 6 351 \$ par le programme PPA-CE ;
- Projet 7 : Financement pour l'acquisition et l'installation d'équipements de visioconférence au montant de 10 000 par nos surplus accumulés non affectés pour un montant de 8 000 \$ et par une subvention du Fonds de soutien à la ruralité pour un montant de 2 000 \$; l'installation d'ouvre-portes électriques au centre communautaire et au bureau municipal au montant de 18 000 \$ financées par le programme Nouveaux horizons; et l'installation de nouveaux rayons à la bibliothèque pour un montant de 5 000 \$ financés pour 2 400 \$ par nos surplus accumulés non affectés, pour 1 100 \$ par le fonds bibliothèque et pour 1 500 \$ par une subvention de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray ;
- Projet 8 : Financement par le Fonds d'infrastructures municipales de la Municipalité ;
- Projet 9 : Financement en 2023 par le Fonds éolien de la Municipalité pour un montant de 21 000 \$, une subvention du Fonds de soutien à la ruralité de la MRC pour un montant de 5 000 \$, par le programme TECQ pour un montant de 30 250 \$, par un programme de l'URLS pour un montant de 9 500 \$, par le programme de Soutien à l'action bénévole du député pour un montant de 500 \$ et en biens et services de la Municipalité pour un montant de 3 750 \$; en 2024 l'élaboration d'un parc au Pavillon Lindsay au montant de 10 000 \$ financé pour 8 000 \$ par nos surplus accumulés non affectés et par un programme de l'URLS pour un montant de 2 000 \$.

Projet 10 : Financement par le Fonds d'infrastructures des équipements culturels, de loisir, de développement économique et de transport pour un montant de 5 400 \$.

Adoptée à l'unanimité

5. Période de question

Une personne est présente. Les questions et les interventions portent sur les sujets suivants :

C. : Il faudrait faire des prévisions pour la création d'un fonds pour l'adaptation aux changements climatiques.

R. : L'achat d'un épandeur de sable est un exemple d'investissement lié aux changements climatiques.

C. : Préoccupation constante pour une source d'eau potable pour la population.

R. : Les obligations de contrôle de la qualité de l'eau sont grandes et très onéreuses. Une analyse d'eau doit être faite à toutes les deux semaines.

Q. : Il n'y a pas beaucoup d'argent pour les chemins. Est-ce pour le dynamitage de la côte au Portage ?

R. : Il serait difficile de faire du dynamitage parce que cela bloquerait le chemin pour la journée et nous n'avons pas de voie de contournement. Il faudra faire du concassage de pierre.

Q. : L'aménagement du Quai-d'en-Haut va-t-on le faire cette année ? La Municipalité ne pourrait-elle pas avoir une personne comme chargée de projet pour faire le débroussaillage ?

R. : Le débroussaillage est fait. Il reste à faire les plans et devis. Les agents de développement peuvent donner un coup de main pour la mise en œuvre.

6. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 22.12.17.07

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est **proposée par M. André-Pierre Contandriopoulos**, à 10 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Louise Newbury, mairesse

Denis Cusson, directeur général

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.